

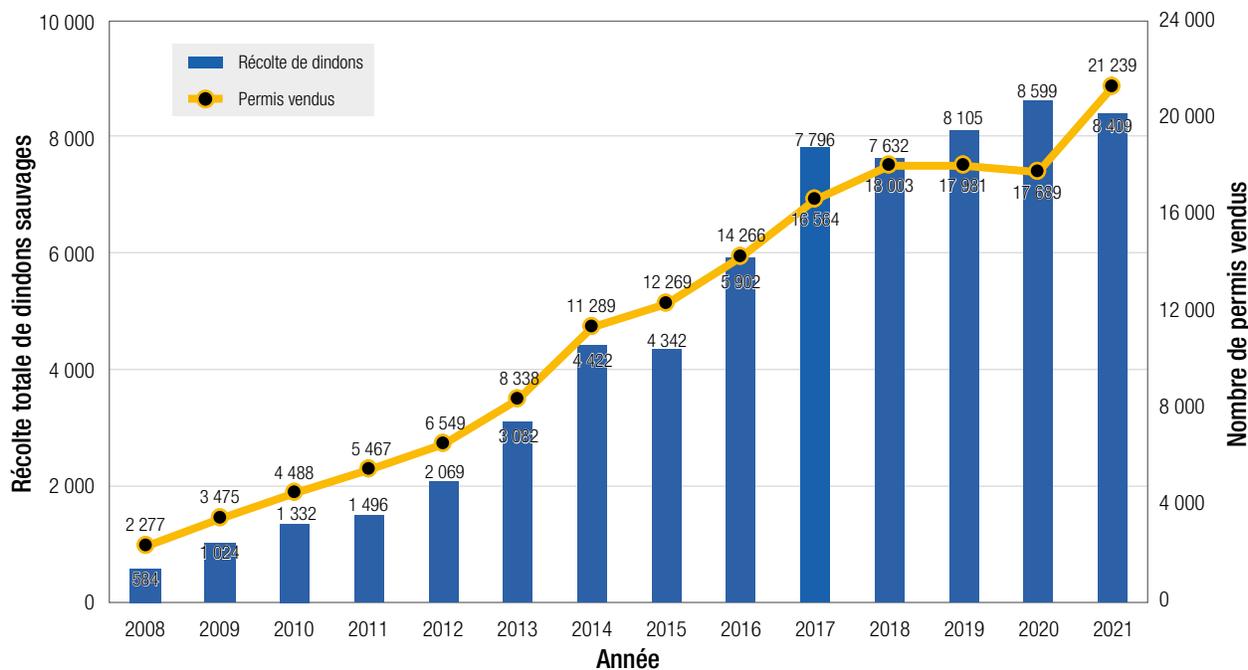


Bilan de la chasse au dindon sauvage 2021

Depuis la mise en place d'une chasse régulière printanière au dindon sauvage en 2008, la récolte a été principalement à la hausse. Cette tendance se poursuit en 2021 avec 8 409 individus chassés, un nombre semblable à celui du printemps record de 2020.

Les données du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs révèlent que le succès de chasse provincial au printemps, soit le nombre de dindons récoltés divisé par le nombre de permis vendus, s'élève à 30 % pour la récolte d'un premier dindon sauvage et demeure l'un des taux les plus élevés dans le Nord-Est américain. Ce taux est légèrement inférieur à celui de 2020 en raison du grand nombre de nouveaux adeptes en 2021. En effet, on observe une augmentation de 20 % du nombre de chasseurs et chasseuses par rapport à l'an dernier, atteignant un record de 21 239 permis vendus. Ces données confirment qu'il y a un grand engouement pour ce gibier et que l'espèce est bien établie dans plusieurs régions du Québec.

Évolution de la récolte de dindons sauvages et du nombre de permis vendus au printemps





Suivi du Plan de gestion 2016-2023

Selon les indicateurs retenus par le Ministère pour suivre l'état des populations dans les zones de chasse, notamment les observations des chasseurs et chasseuses et le succès de chasse, les populations de dindons sauvages se portent bien dans les régions où elles se sont établies. Conformément au plan de gestion, la chasse sportive de la saison 2021 a favorisé la mise en valeur de l'espèce tout en assurant le contrôle des populations.

Le Ministère a effectué une révision à mi-parcours du Plan de gestion du dindon sauvage en collaboration avec les partenaires fauniques, les intervenants du milieu et les communautés autochtones. Considérant l'intérêt croissant des chasseurs et chasseuses et l'accroissement des populations dans certaines régions, de nouvelles modalités sont entrées en vigueur dès la saison 2020. Elles offrent davantage d'occasions aux adeptes de la chasse, permettent d'assurer une gestion optimale de l'espèce et favorisent sa cohabitation avec les citoyennes et citoyens. Ainsi, neuf modifications ont été apportées aux modalités de chasse du dindon sauvage :

Plus de possibilités lors de la chasse au printemps

1. Périodes de chasse augmentées qui passent à 25 demi-journées dans les zones 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10
2. Possibilité de récolter un deuxième dindon sauvage dans la zone 9

Ouverture d'une chasse à l'automne (dans les zones de chasse 4, 5, 6, 7, 8 et 10)

3. Achat d'un permis distinct nécessaire pour pratiquer cette chasse
4. Limite de prise d'un dindon sauvage avec ou sans barbe (mâle ou femelle)
5. Période de chasse de 7 demi-journées
6. Mêmes heures et mêmes engins permis que lors de la chasse printanière
7. Possibilité de chasser avec un chien leveur ou un chien pointeur

Changements pour les deux saisons de chasse

8. Grenaille n° 7 autorisée dans les munitions
9. Chasse interdite à moins de 100 m d'un appât

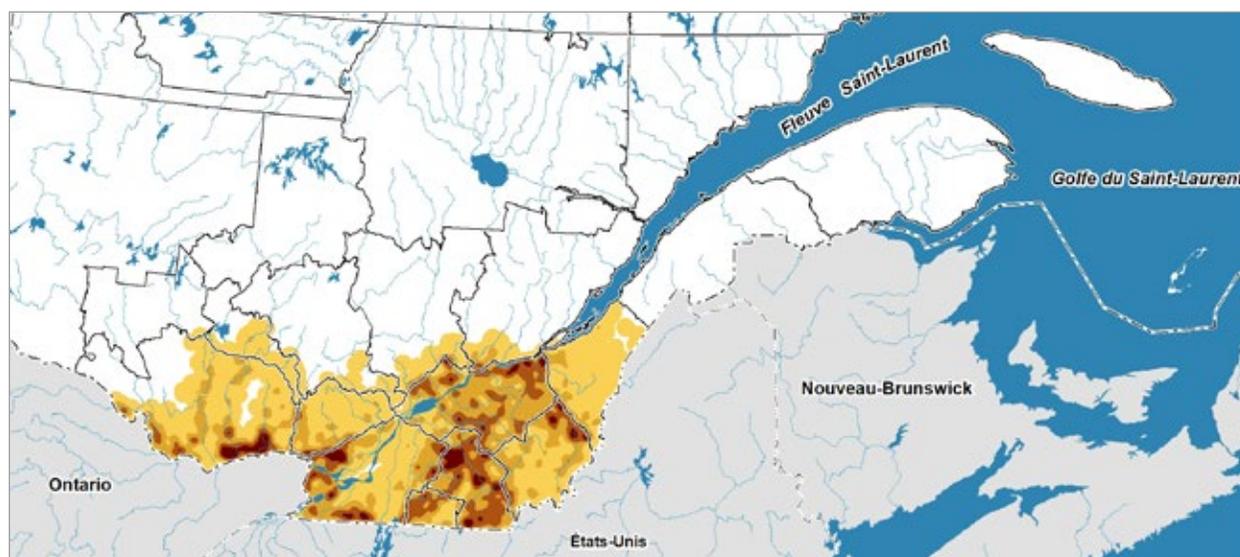


Récolte totale au printemps et par région

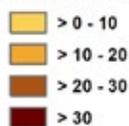
En 2021, une majorité des zones de chasse ont enregistré une hausse du nombre de dindons sauvages récoltés. Des variations entre les années sont normales pour une espèce à forte productivité et qui évolue dans des conditions climatiques hivernales qui limitent sa répartition. Bien que la récolte dans les zones de chasse 3 (située en Chaudière-Appalaches), 11 et 15 (situées dans les Laurentides), 26 (située en Mauricie) et 27 (située dans la Capitale-Nationale) soit plus marginale que celle dans les zones situées plus au sud de la province, l'augmentation de la récolte et du succès de chasse observée cette année indique que les populations de dindons sauvages y sont encore en hausse.

Récolte totale de dindons sauvages au printemps

Zone de chasse	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	15	26	27	Total
Récolte totale 2016	51	769	554	1 496	882	971	60	1 083	16	0	0	0	7	13	5 902
Récolte totale 2017	80	1 051	663	1 912	1 309	1 197	120	1 390	32	0	0	1	17	24	7 796
Récolte totale 2018	106	1 015	462	1 760	1 479	1 168	142	1 399	44	0	0	3	11	43	7 632
Récolte totale 2019	177	992	540	1 778	1 575	1 328	149	1 438	49	0	0	3	28	48	8 105
Récolte totale 2020	306	973	408	1 453	1 849	1 772	359	1 275	60	0	0	11	38	95	8 599
Récolte totale 2021	365	865	333	1 327	1 872	1 543	411	1 371	90	0	0	17	98	117	8 409



Récolte de dindons sauvage par 100 km² en 2021



Métadonnées

Système de référence: GCS North American 1983, géodésique NAD 83

Projection cartographique: Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46e et 60e).



Sources : Données de récolte de dindons sauvages en 2021
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Production : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale de la gestion de la faune et des habitats

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2021



Récolte d'un deuxième dindon à barbe au printemps

Depuis le printemps 2014, les chasseurs et chasseuses ont la possibilité de récolter un deuxième dindon à barbe dans certaines zones de chasse du Québec. Lors de la saison de chasse printanière 2021, 2 097 adeptes de la chasse, soit près de 10 % de l'ensemble des chasseurs et chasseuses de dindon, ont réussi à récolter ce deuxième dindon à barbe.

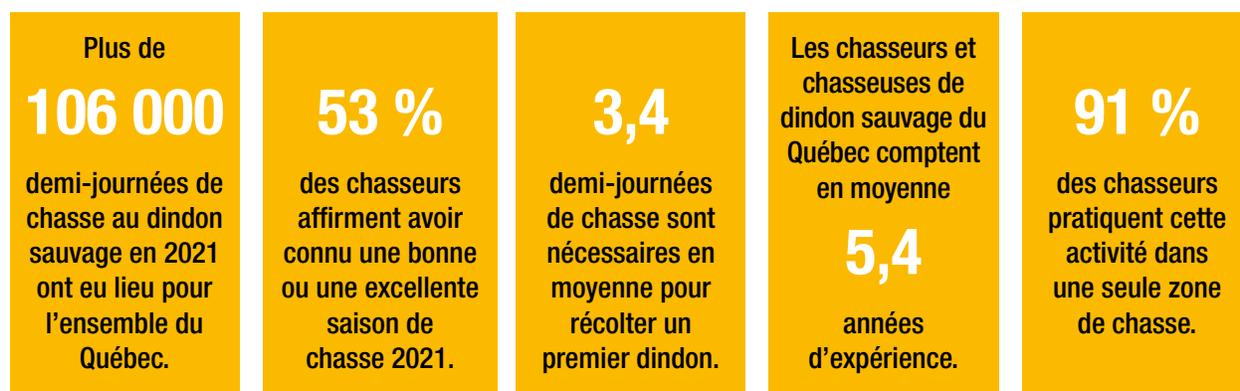
Année	Succès de récolte d'un dindon	Succès de récolte de deux dindons	N ^b re de chasseurs ayant récolté deux dindons
2014	31 %	8 %	941
2015	28 %	7 %	897
2016	31 %	10 %	1 456
2017	35 %	12 %	2 041
2018	32 %	10 %	1 873
2019	34 %	11 %	2 065
2020	36 %	13 %	2 257
2021	30 %	10 %	2 097

Sondage

Pour une sixième année consécutive, une grande proportion de chasseurs et de chasseuses de dindons sauvages ont participé au sondage annuel ayant pour but de recueillir leurs observations sur le terrain. Plus de 3 100 d'entre eux choisis aléatoirement ont fait l'exercice, ce qui représente un taux satisfaisant de réponse de 27 % pour ce sondage effectué en 2021.

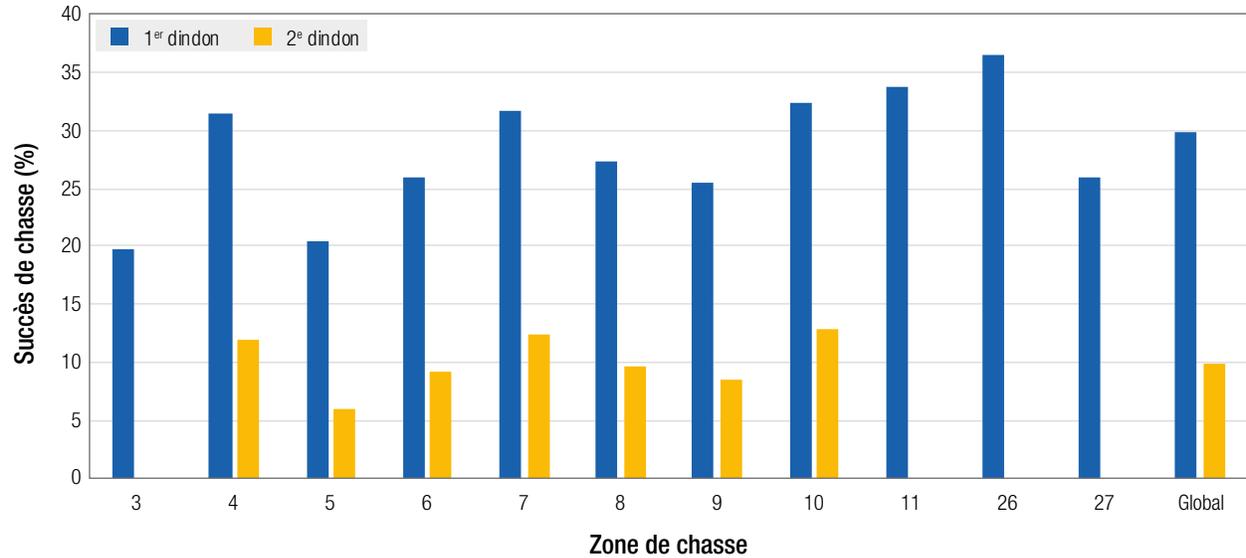
La participation des chasseurs et chasseuses est essentielle, puisqu'elle permet au Ministère de prendre en considération leurs préoccupations et d'effectuer un meilleur suivi de l'état des populations. Ce court sondage a permis d'obtenir, en plus de leurs observations, des données précises sur leur récolte et leur degré de satisfaction quant à leur saison de chasse. Ces informations sont importantes dans l'élaboration des indicateurs qui permettent de suivre de façon dynamique l'évolution des populations de dindons sauvages au Québec.

Le Ministère tient à remercier tous les chasseurs et chasseuses de dindons sauvages qui ont répondu au sondage cette année. Votre collaboration fait de cette opération un véritable succès. Un sondage sera de nouveau envoyé en 2022 à des chasseurs et chasseuses de dindon sauvage choisis aléatoirement. Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration.



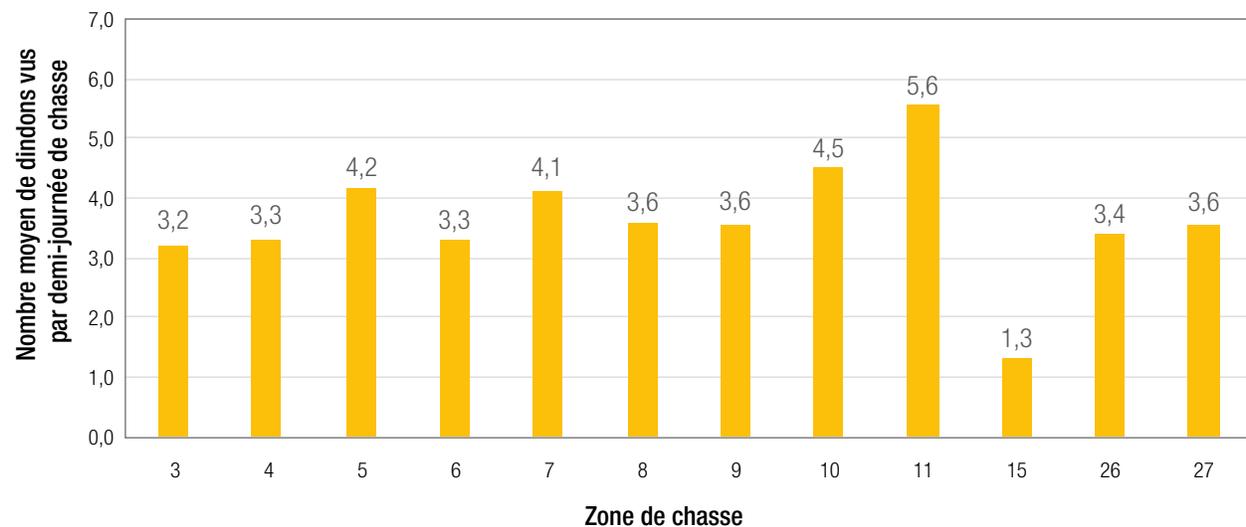


Taux de succès au printemps pour la saison 2021



Le graphique ci-dessous illustre la moyenne du nombre de dindons vus par demi-journée de chasse dans les principales zones de chasse.

Observations des chasseurs au printemps lors de la saison 2021



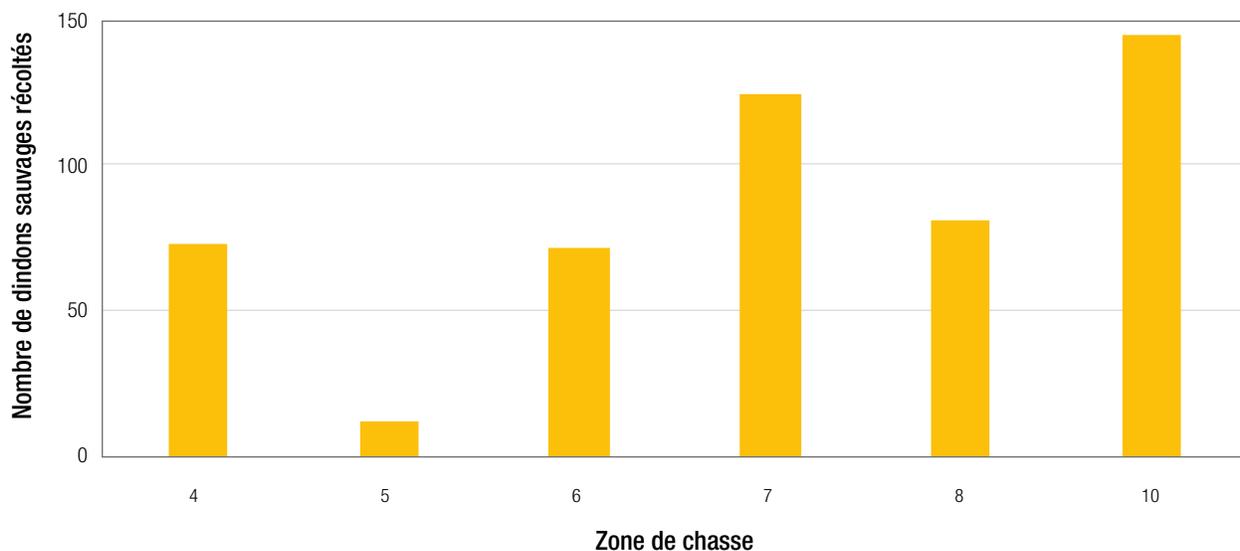


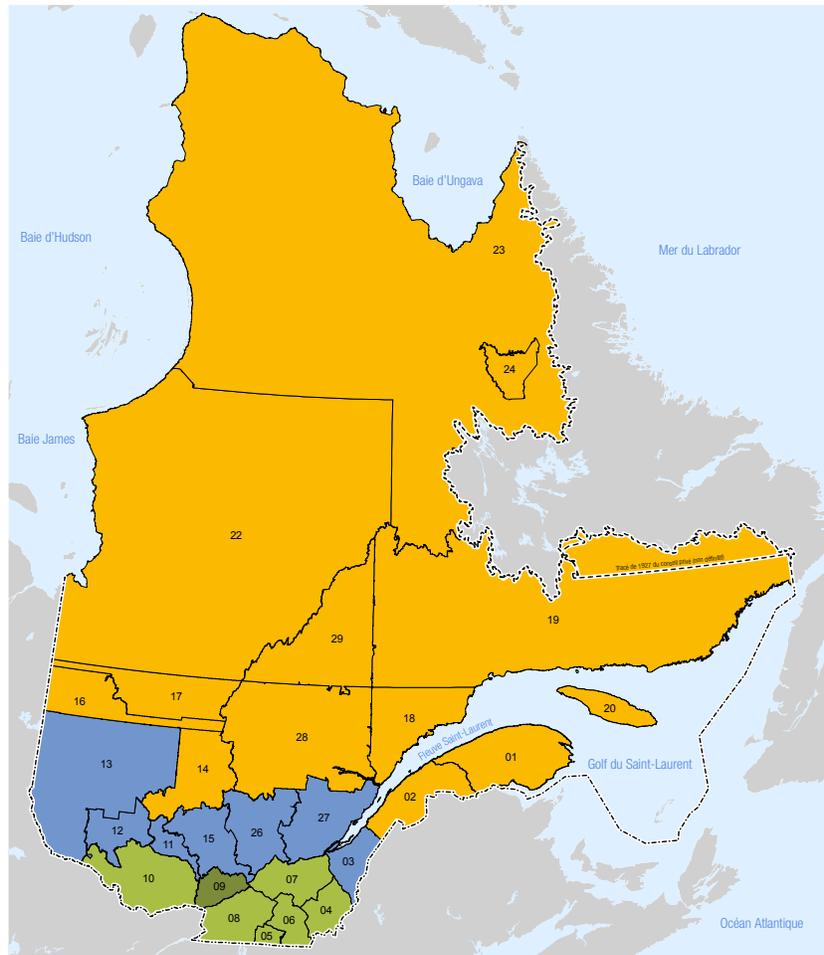
Une deuxième saison de chasse à l'automne

Afin de bien gérer les populations de dindons sauvages au Québec, la récolte à l'automne a été instaurée pour la première fois en 2020 dans les zones de chasse où les populations sont abondantes, soit les zones 4, 5, 6, 7, 8 et 10. Durant la chasse d'automne, il est permis de récolter des femelles, ce qui permet de réguler l'accroissement des populations et ainsi de limiter les enjeux en matière de cohabitation avec l'espèce. Les modalités d'exploitation mises en place pour la saison de chasse à l'automne permettent d'assurer à la fois une bonne gestion des populations et la pérennité de l'espèce.

Pour cette deuxième année, 3 106 chasseuses et chasseurs ont profité de cette nouvelle période de chasse. Ils ont réussi à récolter 506 dindons sauvages, dont un tiers a été enregistré dans la zone de chasse 10 et un autre tiers, dans la zone de chasse 7. Ces résultats portent le succès de chasse automnale au Québec à un peu plus de 16 %. La récolte automnale représente environ 6 % de la récolte printanière, ce qui est semblable à ce qui est observé dans les provinces et les États voisins.

Récolte de dindons sauvages à l'automne 2021 par zone de chasse





Carte des zones de chasse et des modalités d'exploitation applicables

Zones de chasse	CHASSE AU PRINTEMPS		CHASSE À L'AUTOMNE	
	Durée de la période de chasse	Limite de prise	Durée de la période de chasse	Limite de prise
1, 2, 14, 16, 17, 18, 19N, 19S, 20, 22, 23, 24, 28, 29	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite	Chasse interdite
3, 11, 12, 13, 15, 26, 27	12 demi-journées	1 dindon à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite
4, 5, 6, 7, 8, 10	25 demi-journées	2 dindons à barbe	7 demi-journées	1 dindon avec ou sans barbe
9	25 demi-journées	2 dindons à barbe	Chasse interdite	Chasse interdite

Pour plus d'information sur la réglementation de la chasse au dindon sauvage :

www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/gibier/dindon-sauvage/

Pour tout savoir sur cette espèce, consultez le Plan de gestion du dindon sauvage au Québec 2016-2023 :

mffp.gouv.qc.ca/la-faune/plans-de-gestion/dindon-sauvage